

LE RAPPORT DU DR TORY SUR LE CREDIT AGRICOLE

M. GARDINER: Le ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb) aurait-il l'obligeance de nous dire s'il a reçu le rapport définitif du docteur Tory au sujet du crédit agricole?

L'hon. M. ROBB (ministre intérimaire des Finances): Je crois qu'on attend le docteur Tory à Ottawa la semaine prochaine.

LES DEPOSANTS DE LA HOME BANK

M. IRVINE: Le Gouvernement a-t-il considéré l'opportunité d'inclure dans les crédits supplémentaires les fonds nécessaires au remboursement des déposants de la Home Bank.

Le très hon. M. MACKENZIE KING (premier ministre): Le Gouvernement fera connaître en temps et lieu ses intentions relativement à la question dont parle l'honorable député. Le ministère ne fera aucune déclaration officielle tant que ses intentions ne seront pas définitivement arrêtées.

TARIF DU TRANSPORT DES MARCHANDISES

Le très hon. M. MEIGHEN: Le discours du trône laisse entendre que le programme ministériel au sujet du transport par voie ferrée se conformera à la décision de la Cour suprême. Comme le jugement en question vient d'être rendu le Gouvernement est-il disposé à nous dire s'il projette de saisir la Chambre de quelque mesure législative à ce sujet?

L'hon. M. GRAHAM (ministre des chemins de fer et des Canaux): Ainsi que je l'ai moi-même énoncé il y a quelques jours, le Gouvernement a l'intention de présenter à la Chambre un projet de loi concernant le régime existant des taux de transport.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre peut-il nous donner une idée du jour où ce projet sera déposé sur le Bureau?

L'hon. M. GRAHAM: Je n'en puis rien dire de certain; mais nous y arriverons le plus tôt possible. La situation actuelle dans le domaine des tarifs de transport des marchandises ne contente personne, nulle part en Canada.

Le très hon. M. MEIGHEN: Très bien.

L'hon. M. GRAHAM: Et il incombe à ce Parlement d'y porter remède. Selon le jugement de la Cour suprême le Parlement seul a la compétence de régler cette question.

DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI CONCERNANT LA TORONTO TERMINALS RY. CO.

L'hon. GEO. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux) propose la 2e lecture du projet de loi (bill n° 23) concernant [L'hon. M. Cardin.]

nant la Toronto Terminals Ry. Co. Cette motion est adoptée et, le projet de loi est lu pour la 2e fois. Le Chambre se forme en comité et passe à la discussion des articles.

L'article 1er est adopté.

Il est fait rapport du projet de loi.

SUITE DE LA DISCUSSION D'UNE RESOLUTION CONCERNANT LES FRETS MARITIMES ET LA CONVENTION PETERSEN.

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable M. Low (ministre du Commerce) tendant à ratifier et confirmer le contrat passé entre Sa Majesté et sir William Petersen pour établir un service transatlantique subventionné et permettre au Gouvernement de régler certains tarifs de transport maritime, ainsi que de l'amendement proposé par M. Clark.

M. FORKE: Je veux dire quelques mots au sujet de la résolution et de l'amendement que la Chambre débat présentement. Il y a deux éléments importants dans la vie du Canada, d'ailleurs comme de tout autre pays, mais plus spécialement du nôtre à cause de l'étendue de notre territoire et des distances à parcourir. Ce sont d'abord la production ensuite le transport et la distribution. Je ne parlerai pas pour l'instant de la production. Quant à la distribution, je dirai, en passant, qu'il nous reste encore beaucoup à apprendre. On dit qu'au Danemark, la part du producteur est de 80c. par dollar; aux Etats-Unis elle est de 33½ p. 100. Par conséquent, les Etats-Unis ont beaucoup à apprendre et, si comme je le pense, les conditions sont à peu près les mêmes chez nous que chez nos voisins, nous avons nous aussi besoin d'une leçon sur la coopération en matière de distribution et de vente. Cet après-midi, c'est surtout la question de transport qui nous occupe: comme on l'a fait remarquer pour le Canada, cette question est primordiale. On a de longues distances à parcourir pour amener les produits au littoral et une grande partie doit ensuite traverser l'océan avant d'atteindre les marchés d'Europe où on peut les vendre.

Relativement au contrat sur lequel nous discutons, je désire citer deux résolutions qui ont déjà été publiées. La première, qui fut adoptée par le Conseil d'agriculture du Canada, est ainsi conçue:

En attendant qu'on recherche jusqu'à quel point les tarifs maritimes actuels sont peu raisonnables et qu'on décide de les abaisser utilement au moyen de subventions de l'Etat; considérant, d'autre part, la grave situation financière dans laquelle se trouve le Canada en raison de ses obligations et de ses lourds impôts, le Conseil de l'Agriculture du Canada, tout en reconnaissant l'intérêt que le Gouvernement manifeste à l'égard de cette question des frets, désapprouve la grosse dépense qu'on propose de faire sous forme